

MAIRIE
DE
SIXT SUR AFF
(ILLE ET VILAINE)

Code Postal : 35 550
Téléphone : 02.99.70.01.88
Fax : 02.99.70.08.10

INSCRIPTION AU CONCOURS
DES MAISONS FLEURIES 2025

Je soussigné(e),

CIVILITE : Madame Monsieur Monsieur et Madame

NOM et Prénom _____

ADRESSE : _____

Numéro de téléphone : _____

Déclare (déclarons) m'(nous) inscrire au Concours de Maisons Fleuries 2025.

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre du concours de maisons fleuries.

Je m'engage à joindre un Relevé d'Identité Bancaire au formulaire d'inscription 2025, l'absence du RIB conduira à refuser mon inscription.

DATE : _____

SIGNATURE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 13 Juin 2025 inclus

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour l'organisation et le déroulement du concours de maisons fleuries. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.